

Nos meilleurs vœux pour 2012 !

En ce début d'année, l'occasion nous est donnée de vous présenter nos vœux. Aussi, au nom de l'ensemble des bénévoles et des collaborateurs de la Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2012 !

A travers différentes initiatives, la MC organise des services solidaires pour conserver et renforcer l'accessibilité aux soins : avantages et services de votre assurance complémentaire, dont l'assurance Hospi solidaire, initiatives médico-sociales... Afin de nous rapprocher de vous dans une province fort étendue, nous développons ces services dans cinq Centres Mutualistes de Santé.

D'origine associative, la MC participe au développement de la sécurité sociale belge et constitue un pilier fondamental actif contre la

marchandisation de votre santé. En 2012, les représentants de la MC seront encore plus vigilants à défendre un système de sécurité sociale solidaire fort, face aux tentatives de plus en plus fréquentes de ceux qui considèrent la santé comme un marché dont on peut tirer des bénéfices.

Pour épauler la MC dans cette tâche difficile, il est important que chacun se pose une question essentielle : que puis-je faire, aujourd'hui, moi qui ai peut-être la chance d'être en bonne santé, pour participer à l'organisation d'une société qui veillera demain à mettre à l'abri mon conjoint, mes enfants, mes parents et moi-même, nous tous qui pourrions être faibles ou malades ? Participer à l'action de la MC en étant membre de celle-ci est sans conteste un début de réponse à cette question fondamentale pour la santé de toutes et tous.

Avec l'aide de tous ses volontaires et professionnels, la MC démontre chaque jour qu'un modèle de cohésion sociale est possible et nécessaire pour la protection de tous. L'évolution de 2010 et 2011 et les événements de crise démontrent bien que les valeurs liées à cette cohésion sociale sont plus que jamais indispensables dans notre société. Nous sommes fiers de défendre chaque jour ces valeurs et de les mettre en œuvre dans notre métier, à votre service.

Pour 2012, nous vous souhaitons une année débordante de santé dans une société plus que jamais solidaire.

//JOËLLE LEHAUT
DIRECTRICE
RÉGIONALE



© Jean-Benoît / BELPRESS

Avantages et services 2012

La solidarité au service de votre santé

En étant en ordre de cotisations à l'assurance complémentaire, vous pouvez bénéficier d'avantages et de services chaque année plus étendus.

Au fil des jours

Soins des petits 0-7 ans

Grâce à cet avantage, vous êtes remboursé de votre quote-part personnelle (montant à charge selon remboursement au tarif officiel, hors suppléments éventuels) pour toutes les consultations chez un médecin, les soins infirmiers ou de kiné de vos enfants jusqu'à leurs 7 ans. Cet avantage fonctionne aussi pour les radios, les analyses de laboratoire et certaines fournitures de bandagisterie et d'orthopédie.

Pour tous les enfants jusqu'à 7 ans, sans franchise et sans plafond d'intervention

Classes vertes, de mer ou de neige

Votre enfant part en voyage avec l'école ? A partir d'une nuitée, vous bénéficiez de 15 euros par an et par enfant inscrit dans une école maternelle ou primaire.

Garde d'enfants malades

Vous bénéficiez d'une réduction de 0,25 euro par heure sur le service de garde d'enfants malades à domicile d'Aide & Soins à Domicile en Province de Luxembourg.

Logopédie

Lorsqu'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, votre assurance complémentaire prend le relais. Vous bénéficiez ainsi d'un remboursement de 10 euros par séance de logopédie de 30 minutes, jusqu'à 75 séances au total. Un test de QI peut aussi vous être remboursé à raison de 20 euros.

Avantage amélioré : jusqu'à 750 euros d'intervention, sans limite d'âge !

//NOUVEAU//

Audition

Besoin d'un appareil auditif ? Des acousticiens sont à votre service dans nos locaux à Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Neufchâteau et Virton.

Soins dentaires

Des cabinets dentaires sont à votre disposition à Arlon, Marche, Libramont, Bastogne, Saint-Hubert et Virton. Qu'il s'agisse de soins classiques ou d'interventions plus délicates, vous êtes pris en charge par des professionnels équipés d'un matériel performant.

En outre, des soins de stomatologie sont accessibles à Arlon et à Bastogne.

Orthodontie

Les enfants débutant un traitement orthodontique avant 15 ans bénéficient de 2 forfaits de 200 euros accordés sur tout traitement autorisé par le médecin-conseil de la MC. Des soins orthodontiques vous sont proposés dans nos cabinets dentaires d'Arlon, Libramont et Saint-Hubert.

Consultations psychologiques

Vous êtes remboursé de 5 euros par consultation psychologique individuelle dans un centre de planning familial agréé par la MC. Les centres de planning agréés sont situés à Bastogne (rue P. Thomas 10r), Libramont (rue Courtois 3), Arlon (rue de Bastogne 46), Virton (av. Bouvier 145), Marche (rue du Luxembourg 22) et Barvaux (route de Marche 56).

Contraception

La MC rembourse à toutes les femmes jusqu'à 40 euros par an pour les moyens de contraception suivants : pilule, patch, injection, anneau vaginal, stérilet ou implant contraceptif. **Sans limite d'âge !**

Lunettes, verres ou lentilles

Pour les moins de 18 ans, la MC rembourse 25 euros par monture, verres ou lentilles de contact (jusqu'à trois fois par enfant). Dans les magasins Optilux (Virton et Arlon), toute la famille bénéficie aussi de 20 % de réduction sur les montures et d'une deuxième paire gratuite.

Nouveaux magasins Optilux à Libramont et Marche : ouverture à l'été 2012 !

//NOUVEAU//

Podologie, pédicurie

Des podologues agréées sont à votre service à Arlon, Libramont, Virton, Bastogne et bientôt à Marche. Vous bénéficiez d'une réduction de 7 euros à chaque consultation (19 euros au lieu de 26 euros).

Aussi à Marche en février

Diététique

Deux diététiciennes agréées sont à votre service à Arlon, Libramont, Virton, Marche, Bastogne et Vielsalm. Vous bénéficiez d'une importante réduction à chaque séance (vous payez 20 euros au lieu de 45 euros pour la 1^{ère} séance, et 8 euros au lieu de 22 euros à partir de la 2^{ème} séance).

Aussi à Vielsalm

Traitement de l'obésité

Un forfait de 75 euros est accordé aux membres MC fréquentant un "Centre pluridisciplinaire de l'obésité" en milieu hospitalier agréé par la MC (Libramont et Mont-Godinne).

Gestion du stress

Pour mieux vivre avec votre stress, la MC vous propose différentes initiatives dont nos "Ateliers Bien-être" organisés à Arlon, Bastogne, Vielsalm et Marche. Pour ces ateliers, vous bénéficiez de 50 % de réduction !

Instant bien-être

Une esthéticienne expérimentée dans les techniques de soins de beauté en milieu hospitalier propose à Arlon des soins esthétiques en soutien aux traitements oncologiques. Tarifs membres MC : de 14 à 23 euros selon le type de soin.

Homéopathie

Vous êtes remboursé de 25 % du prix des médicaments qui vous sont prescrits avec un maximum de 125 euros par bénéficiaire et par an. Les médicaments doivent faire l'objet d'une prescription médicale et avoir été achetés en pharmacie (en Belgique ou à l'étranger).

Ostéopathie, chiropraxie et acupuncture

Vous êtes remboursé de 10 euros par séance d'ostéopathie, de chiropraxie et d'acupuncture, et ce jusqu'à 60 euros par an toutes disciplines confondues. Les prestataires doivent être agréés par la MC.

Vaccination

Vos vaccins et traitements désensibilisants (allergies) reconnus en Belgique sont remboursés jusqu'à 25 euros par an, qu'ils soient achetés en Belgique ou à l'étranger.

Dépistage de l'ostéoporose

Vous êtes remboursé de 10 euros par an pour un test d'ostéodensitométrie (dépistage de l'ostéoporose).



© Shutterstock



© Shutterstock

Cotisations : du changement en 2012

A la suite d'une plainte déposée par l'union professionnelle des entreprises d'assurances (Assuralia) auprès de la Commission européenne en 2008, l'État belge s'est vu contraint de modifier la législation relative à l'organisation de l'assurance complémentaire des mutualités. Cette nouvelle législation impose entre autres à toutes les mutualités de percevoir un montant de cotisation identique pour chaque titulaire.

Concrètement ?

Votre cotisation s'élève désormais à 11 euros par mois. Que vous soyez isolé, famille monoparentale, titulaire en couple avec un autre titulaire... la cotisation est la même pour tous les titulaires.

Vous avez des enfants ? Bonne nouvelle : grâce à votre cotisation, vos enfants ou autres personnes à charge sont couverts gratuitement !

Bien-être à domicile

Soins infirmiers

Vous bénéficiez d'un remboursement de 100 % de vos tickets modérateurs sur les prestations des infirmières d'Aide & Soins à Domicile en Province de Luxembourg (ASD).

Gardes malades

Pour les prestations des gardes malades d'ASD, vous bénéficiez d'une

réduction de 0,25 euro par heure prestée en journée, et de 7 euros sur le forfait de nuit.

Aides familiales

La MC intervient à raison de 0,25 euro par heure pour les heures prestées par une aide familiale (maximum 8 heures par jour).

Qualias : location et vente de matériel santé

Béquilles, lit électrique, voiturette, tire-lait, pèse-bébé, coussin d'allaitement, montre cardio, podomètre, tensiomètre, pilulier... A Arlon, Virton et Marche, les magasins Qualias ont tant à vous offrir ! Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % à la location et de 10 % sur vos achats (hors articles bénéficiant d'un remboursement INAMI). Sur rendez-vous : conseils de prestataires reconnus (bandagiste et orthopédiste).

Nouveau magasin Qualias à Libramont : ouverture à l'été 2012 !

Aménagement du domicile - Ergothérapie

La MC, en collaboration avec Solival Wallonie-Bruxelles, vous propose gratuitement les services d'une ergothérapeute. Celle-ci peut vous aider dans l'aménagement de votre domicile et vous conseiller dans le choix d'aides techniques appropriées.

Télé-assistance

La MC intervient à raison de 6 euros par mois sur la location d'un appareil placé par Vitatel ou Samaritel. En plus, Vitatel prévoit des tarifs préférentiels pour les membres MC.

Accueil de jour

Les centres d'accueil de jour La MC intervient à raison de 6 euros par mois sur la location d'un appareil placé par Vitatel ou Samaritel. En plus, Vitatel prévoit des tarifs préférentiels pour les membres MC.



Hospitalisation : avant, pendant, après

Hospi solidaire : un avantage unique !

Dans votre assurance complémentaire est incluse une couverture hospitalisation et ce, sans supplément de cotisation ! L'Hospi solidaire intervient dans les frais d'hospitalisation en chambre commune ou à deux lits, quels que soient l'âge, l'état de santé (pas de questionnaire médical), le type d'hospitalisation (classique ou de jour)...

Aucune franchise pour les enfants jusqu'à 18 ans !

Assurances hospitalisation facultatives

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter votre assurance Hospi solidaire par l'Hospi +, l'Hospi +100 ou l'Hospi +200 qui vous garantissent une prise en charge encore plus étendue.

Maladies graves ou coûteuses

Nos assurances hospitalisation (Hospi solidaire et facultatives) prévoient une intervention spécifique si vous subissez une hospitalisation (classique ou de jour) en lien avec une maladie grave ou coûteuse (maladies listées par la MC). Pour bénéficier de cette intervention, vous devez faire parvenir votre demande à la MC. Renseignez-vous !

Transport médical

La MC intervient dans les frais de transport urgent (en ambulance ou hélicoptère agréé par la MC) et non-urgent (en cas d'hospitalisation, de consultation ou d'examen en milieu

universitaire, de traitement spécifique en milieu hospitalier nécessitant de nombreux déplacements, de déplacement vers un centre de rééducation fonctionnelle ou encore pour la réalisation d'un examen par Pet-scan agréé).

De plus, les bénévoles du service transport d'Altéo peuvent vous rendre service en vous véhiculant pour aller chez le médecin, rendre visite à un malade... Ces personnes sont encadrées par la MC pour vous offrir un service de qualité à prix modique. L'asbl Handicap et Mobilité, quant à elle, offre une solution de transport pour les personnes à mobilité réduite.

Séjours de convalescence

Les membres MC bénéficient de tarifs avantageux dans nos centres de convalescence (Nieupoort, Spa et Zandhoven). L'accord pour un séjour dépend de l'avis du médecin-conseil de la MC.



Ambulanciers conventionnés avec la MC

Au 1^{er} janvier 2012 est entrée en vigueur une convention de transport non urgent signée entre la MC et cinq ambulanciers de la province de Luxembourg. En faisant appel à l'un de ces ambulanciers, vous bénéficiez de tarifs fixes, ainsi que d'une intervention de la MC allant de 60 à 70 % sur ces tarifs !

En plus, en étant en ordre de cotisations, l'intervention de la MC est déduite directement de votre facture. Vous ne devez donc payer que la part restant à votre charge.

Les ambulanciers conventionnés :
Ambulance Transports Services (Latour), tél. 063 424 906
Appel Ambulance (Aubange), tél. 063 224 434
Burg Ambulance (Athus), tél. 0800 24 222
New Ambu Semois (Lacuisine), tél. 061 312 312
Paramédical Team (Marche), tél. 084 222 620

Bébé arrive

Des projets de bébé ?

La MC vous accompagne : 250 euros par cycle de fécondation in vitro, assurances Hospi solidaire et facultatives en cas d'accouchement à l'hôpital, ou 150 euros pour un accouchement dans une maison de naissance ou à domicile.

Naissance et adoption

Pour votre premier enfant inscrit à la MC, vous recevez 300 euros, et 150 euros à partir du deuxième. En plus, vos enfants sont couverts par l'Hospi solidaire sans supplément, et ce dès leur arrivée dans votre famille.

En cas d'adoption, cet avantage est désormais valable quel que soit l'âge de l'enfant

Coffret naissance

Bébé est né ? Votre conseiller mutualiste vous remettra un coffret d'une valeur de 60 euros : attache-tétine Heimess®, toise, chèque-cadeau Qualias de 20 euros, bon pour une consultation gratuite auprès de nos diététiciennes et bon pour une paire de lunettes solaires pour bébé chez Optilux.

Vacances et loisirs

Sport

La MC rembourse 35 euros par an à ses membres qui font du sport régulièrement (dans un club, une association ou une infrastructure sportive).

Amélioré : pour tous, sans limite d'âge !

Camps, stages et plaines de vacances

Vous recevez jusqu'à 25 euros par an et par enfant de 3 à 18 ans pour des activités pendant les vacances scolaires (2,50 euros par jour, minimum 4 jours, activité agréée par l'ONE, l'ADEPS ou les pouvoirs publics).

Des vacances pour tous !

Pour les enfants, les jeunes, les familles, les plus âgés, les personnes malades ou handicapées... nous avons des séjours à vous proposer ! Un soin tout particulier est apporté à l'encadrement. En tant que membre MC, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

Assurance et assistance à l'étranger

L'assurance World Assistance prend en charge (sous conditions v.En Marche 15 décembre 2011) les frais de soins de santé durant vos séjours de vacances (hors sports à risques) et vous assiste en cas de problème. Sur simple appel, une équipe de professionnels vous accompagne dans vos démarches et organise votre rapatriement si celui-ci est médicalement nécessaire. Renseignez-vous avant votre départ pour connaître les documents à emporter.

L'assurance World Assistance couvre également pendant un an les étudiants (de 17 à 25 ans) qui participent à un programme d'échange ou à une formation scolaire dans un des pays de l'Espace Economique Européen ou en Suisse, à condition d'avoir prévenu la MC (document à fournir) avant le départ.

Des professionnels à votre service

De nombreux services sont là pour vous informer et vous défendre :

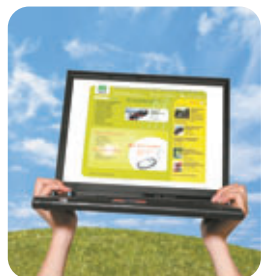
Conseillers mutualistes (également sur rendez-vous), Service social, Défense des membres, Service pensions, Service aux frontaliers, Infor Santé, Service d'accompagnement Sésame, UCP, mouvement social des aînés, Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, Jeunesse & Santé.

La MC vous propose aussi différents modes d'accès à une information de qualité :

Journal En Marche, lettre d'information par e-mail, site internet www.mc.be avec accès sécurisé à votre dossier personnel, centre d'appel 0800 10 9 8 7 (appel gratuit).

Plus d'infos ?

Contactez votre conseiller mutualiste ou appelez le 0800 10 9 8 7. Retrouvez tous vos avantages sur www.mc.be ou dans la brochure "Davantage pour votre santé - Avantage et services 2012".



Avantages valables à partir du 1^{er} janvier 2012 pour tous les membres MC en ordre de cotisations. Sous réserve de l'accord de l'POCM. Tous les avantages présentés sont soumis aux statuts et règlements de la MC Province de Luxembourg.

Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg

(Également Lierneux, Trois-Ponts, St-Vith)

Rue de la Moselle 7-9 • 6700 Arlon
Éditeur responsable : Joëlle Lehaut
Fax : 063 211 999 - E-mail : arlon@mc.be

Tél. 063 211 711